Office
de la protection
du consommateur
Québec
Bureau du président

Montréal, le 21 juin 2007

Monsieur Gabriel La Rouche
Président
Association québécoise des conseillers en voyages
1206, rue Bélanger
Montréal (Québec) H2S 1H8

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre en date du 15 juin 2007 dans laquelle vous nous faites part de l'intérêt de l'Association québécoise des conseillers en voyages de faire partie du Comité consultatif des agents de voyages.

La composition de ce comité, le mode de nomination de ses membres et la durée de leur mandat de même que ses règles de fonctionnement sont prévus au Règlement sur les agents de voyages. En vertu de ce règlement, c'est le ministre responsable de l'application de la Loi sur les agents de voyages, soit le ministre de la Justice, qui procède à la nomination des membres de ce comité, dont quatre sont nommés après consultation de représentants du secteur d'activités du voyage.

Actuellement, il n'y a aucun poste vacant au sein du comité. Le mandat des membres actuels viendra toutefois à échéance le 7 avril 2008. Ainsi, dans la mesure où votre association est intéressée à proposer une personne pour siéger sur ce comité, je vous invite à nous faire parvenir le nom de cette personne ainsi que son curriculum vitae afin que nous puissions, en temps et lieu, soumettre cette candidature au ministre avec celles des autres personnes intéressées en vue des prochaines nominations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président

Yvan Turcotte

Québec
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Téléphone : 418 643-1484 poste 2111
Télécopieur : 418 528-1714
yvan.turcotte@opc.gouv.qc.ca

Montréal
Téléphone : 514 253-6556 poste 3111
Télécopieur : 514 864-2944